



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2026

Séance du 12 mars 2026

Délibération

PV n° 5

Objet : Budget 2026 – Mise à jour des autorisations de programme

Date de convocation :
20 février 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• Membres de droit

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal COURTADE.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 10

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Marielle CHEVALLIER, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE.

Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Philippe BORDE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col hors classe Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cdt Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Membres représentants présents : Col Philippe MOUREAU, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental adjoint, Sch Benoit LENGRENE, Ltn Thierry LANE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-58 et R. 1424-1 à R. 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du conseil d'administration et sur la composition et l'élection des membres du bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ETAT-MAJOR

Une autorisation de programme a été votée le 6 décembre 2022 (délibération n°3) pour la réhabilitation, le réaménagement et l'extension de l'état-major du SDIS.

Lors de la dernière mise à jour de cette autorisation de programme (le 27 mars 2025), son montant a été porté à 11 301 359 €.

Au vu des réalisations 2025, la situation de l'autorisation de programme actualisée comme suit :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	TOTAL CP
CHAPITRE OPERATION 32 - Réhabilitation	49 962,13 €	1 652 557,43 €	670 213,91 €	59 906,51 €	0 €	2 432 639,98 €
CHAPITRE OPERATION 33 - Extension	121 543,20 €	2 044 593,29 €	2 764 421,45 €	3 590 569,49 €	347 591,59 €	8 868 719,02 €
TOTAL AP	171 505,33 €	3 697 150,72 €	3 434 635,36 €	3 650 476,00 €	347 591,59 €	11 301 359 €

REHABILITATION DU CENTRE DE SECOURS DE RAMERUPT

L'enveloppe consacrée à cette opération s'élève à 935 000 €.

Au vu des réalisations 2025, la répartition des crédits de paiement est actualisée comme suit, sans modification du volume de l'autorisation de programme :

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Réhabilitation du centre de secours de Ramerupt	23 573,64 €	54 958,73 €	856 467,63 €		935 000 €
<i>Dont frais d'études (article 2031)</i>	23 573,64 €	47 147,01 €	35 000 €		105 720,65 €
<i>Dont travaux (article 2317)</i>		7 811,72 €	821 467,63 €		829 279,35 €

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D'AIX-EN-OTHE

Au vu des réalisations de l'année 2025, la répartition des crédits de paiement est actualisée comme suit, sans modification du volume de l'autorisation de programme :

	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Construction du centre de secours d'Aix-en-Othe	24 237,80 €	700 000 €	875 762,20 €	1 600 000 €
<i>Dont rémunération délégataire maîtrise d'ouvrage (article 2031)</i>	<i>4 237,80 €</i>	<i>37 000 €</i>	<i>762,20 €</i>	<i>42 000 €</i>
<i>Dont avances au délégataire (article 238)</i>	<i>20 000 €</i>	<i>663 000 €</i>	<i>875 000 €</i>	<i>1 558 000 €</i>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE l'ajustement du montant des crédits de paiement 2026 pour les autorisations de programme en cours comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2026
REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ETAT-MAJOR	347 591,59 €
REHABILITATION DU CENTRE DE SECOURS DE RAMERUPT	856 467,63 €
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D'AIX-EN-OTHE	700 000 €

Fait le 23 mars 2026

Votes pour : 12

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

